

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 3211

présenté par

M. Potier, Mme Battistel, M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Naillet, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

à l'amendement n° 2996 de M. Bothorel

-----

**ARTICLE 11 DECIES**

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« intéressées »

insérer les mots :

« , de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent sous-amendement des députés Socialistes et apparentés vise à préciser la liste des personnes devant être consultées par le Préfet pour la prise de l'arrêté valant document-cadre en introduisant la consultation de l'ADEME au regard de ses compétences afin d'appuyer le Préfet de département dans la définition de l'accord cadre et de notre autre sous-amendement fixant un cadre national à l'identification des surfaces pouvant être équipées en solaire au sol.